



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

La démoustication : l'affaire de chacun

Derrière le mot moustique se cache une grande variété d'espèces. En Rhône-Alpes, on en dénombre pas moins de 37. Elles présentent des différences d'habitat, de comportement et des périodes distinctes de développement. Cependant, toutes ces espèces ont un cycle de développement similaire en 2 périodes : une phase aquatique, celle du développement larvaire et nymphal et une phase aérienne, pendant laquelle l'adulte vole et s'accouple. Seule la femelle, après avoir été fécondée, pique et se gorgeant de sang, récupère ainsi les protéines indispensables à la maturation de ses œufs.

Les conseils départementaux de cinq départements (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) ont mis en place un établissement public spécialisé dans la lutte contre ces insectes : l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), dont le périmètre d'action est défini par un arrêté préfectoral et le financement apporté par les départements et les communes.

Le plan d'attaque de l'EIRAD vise deux cibles stratégiques. Les moustiques dits « ruraux », d'une part, qui prolifèrent dans les zones naturelles inondées et dont le rayon d'action se compte en kilomètres. Un produit larvicide certifié biologique issu d'une bactérie (*Bacillus thuringiensis israelensis* ou *Bti*) et répandu dans les secteurs inondés, notamment à l'aide de pompe à dos. Très sélectif, ce produit cible les larves de moustiques dont il détruit le tube digestif et n'empêche pas le développement de toutes les autres petites bêtes. Et puis, il y a d'autre part, le moustique dit « urbain » qui répond au nom scientifique de « *Culex pipiens* ». Son rayon d'action est de l'ordre de quelques centaines de mètres.

Ses victimes sont souvent à l'origine de leur malheur. En effet, bassins, pneus, bidons, pots de fleurs et de manière générale tout ce qui peut recueillir de l'eau, est un parfait incubateur et fait le lit des larves. Le développement s'y effectue en un temps record, dès que la température s'élève. Ce qui explique que les moustiques provoquent des désagréments, de la mi-mars à la fin septembre. Du moment où la femelle pond ses œufs jusqu'à l'envol de l'insecte, une semaine suffit en période estivale.

Depuis le milieu des années 2000, un envahisseur venu d'Asie du Sud-Est, l'« *Aedes albopictus* », plus communément connu sous le nom de moustique-tigre, remplace progressivement notre moustique urbain. Installé depuis 2004 dans les Alpes-Maritimes, il a depuis, colonisé une bonne partie du pourtour méditerranéen et remonte actuellement le long de la vallée du Rhône.

Habitué aux creux d'arbres ou de rochers dans son aire d'origine, le moustique-tigre s'adapte parfaitement à tous les petits récipients en eau que l'on trouve autour des habitations. Comme le *Culex pipiens*, son rayon d'action est faible mais sa férocité est extrême. Le premier viendra troubler votre sommeil, le second peut vous empêcher de profiter de votre extérieur. Outre les nuisances qu'il provoque, le moustique-tigre est aussi responsable, même sous nos latitudes, de la transmission de certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.

Les agents de l'EIRAD se livrent chaque semaine à un travail de fourmi pour recenser et surveiller chaque « gîte » à moustiques qu'ils vont ensuite traiter. Mais si traiter c'est bien, éviter la prolifération des larves, c'est mieux. Car de simples précautions suffisent à réduire cette population gênante ; fermer hermétiquement regards ou fosses, protéger tout récupérateur d'eau par un grillage moustiquaire ... Autant d'astuces qui peuvent mener la vie plus dure au moustique, et plus douce à l'homme. Alors soyez vigilants, par des gestes simples, vous pouvez réduire fortement la nuisance et lutter contre l'installation du moustique-tigre.